

Introduction

Les formes de lien collectif entre les individus constituant une société étatisée sont devenues un sujet de débat doctrinal et public depuis une dizaine d'années (Kymlicka et Norman, 1994, 2000). Sont en cause deux formes de lien collectif considérées essentielles par les participants à ces débats : le lien citoyen et l'appartenance nationale.

La citoyenneté juridicopolitique, c'est-à-dire la jouissance de l'égalité politique et des libertés fondamentales, est souvent vue comme forme première du lien collectif. Faire partie d'une société, ce serait participer de l'État, instance de représentation des intérêts des individus et instance de protection de leurs droits. Le lien citoyen fonderait la représentation de l'inclusion au sein d'une société au nom d'un statut juridique et des droits et obligations qu'il comporte (voter, payer des impôts, obéir à la loi, voir ses droits garantis par l'État). Être citoyen n'impliquerait aucun sens d'appartenance et aucune allégeance à une société ou à un État, une affirmation certes que les courants de pensée républicains anglais et américain et l'idéologie politique française contestent.

L'indifférence, ou la distance réglée vis-à-vis des autres membres de la société qu'implique cette forme de lien collectif, a, en effet, toujours été mise en cause et la nécessité d'un sens d'appartenance ou d'une loyauté à l'égard d'un pays clairement formulée à partir des années 1830 (Helly, 1997 ; 2000c). Selon cette thèse des libéraux de l'époque, appartenir à une société supposerait défendre sa vitalité économique et être loyal à l'État qui l'assure, ou encore partager une culture savante et populaire, une religion, une histoire et surtout une langue. La condensation de ces deux formes, économiste et culturaliste, du lien collectif servit la consolidation des puissances impériales et démocratiques au XIX^e siècle, la colonisation de nouveaux territoires, la création d'États nationaux en Europe centrale et les mobilisations militaires de 1870, 1914 et 1939. Les nationalismes fleurirent.

À la suite des événements de la Seconde Guerre mondiale (fascisme, nazisme et holocauste, anéantissement de populations civiles, destruction des économies européennes), mais aussi de la montée de l'antagonisme entre les démocraties occidentales et l'Empire soviétique, la notion d'appartenance nationale a perdu sa légitimité pour faire place à une nouvelle conception du lien collectif, celui qui est construit par

l'adhésion à un État égalitaire, gestionnaire des conflits sociaux et responsable de la croissance économique et de la redistribution des richesses, l'État providence (Donzelot, 1984 ; Ewald, 1985 ; Merrien, 1997 ; Esping-Andersen, 1999). Être citoyen devint la possibilité de jouir non seulement de droits civils et politiques mais aussi de droits sociaux et du droit d'être partie prenante de la prospérité économique.

Puis, une nouvelle mise en perspective de l'appartenance sociétale pointa à partir des années 1980 à la faveur de multiples facteurs déstabilisant cette conception de la citoyenneté et réactivant le sentiment national (Helly, 2000a) : mondialisation des échanges financiers et économiques et dessin d'une nouvelle fonction des politiques sociales (Barry, 1990 ; Plant, 1991 ; Mead, 1986 ; Davies, 1996) ; restructuration de la production et de la main-d'œuvre qui induit une nouvelle stratification des classes moyennes et ouvrières (Dubet et Lapeyronnie, 1996), déclin des contestations syndicales et politiques et montée des inégalités (Offe, 1985, 1987 ; Bihl et Pfefferkon, 1995), octroi de droits sociaux et civils à des non-citoyens dès les années 1970, contestations d'immigrés et de groupes ethniques, multiplication des organisations internationales monétaires, humanitaires et politiques, croissance des flux transnationaux de réfugiés.

Se construisirent, aux États-Unis et en Europe occidentale (France, Grande-Bretagne notamment) et plus récemment au Canada, de nouveaux discours, universitaires, médiatiques et gouvernementaux, sur le « lien social », « l'exclusion », « la fracture sociale », ou la *social cohesion* (Helly, 1999, 2000b). Ces discours parlent de fragmentation de l'unité sociétale en raison de franges de population vivant hors société ou n'ayant aucun sens de leur responsabilité sociale (comportements « négatifs » de bénéficiaires des programmes d'aide sociale, de chômeurs, de jeunes décrochés de l'école, d'immigrés, de minorités), et aussi en raison de pratiques néolibérales tout autant irresponsables de gouvernements et d'entreprises financières et industrielles. L'objet de ces discours sur les bases minimales du vivre ensemble au sein d'une société étatisée est clairement exposé dans une littérature anglo-américaine largement répandue. Selon des angles théoriques fort contrastés, cette littérature montre une préoccupation pour les processus qui réduisent, selon elle, la cohésion sociale et provoquent une perte de sens du lien citoyen, deux traits qu'elle considère négatifs au sein des sociétés actuelles (Barber, 1984, 1996 ; Bellah, 1985-1986 ; Bellah *et al.*, 1985 ; Galston, 1980, 1991 ; Lasch, 1996 ; MacIntyre, 1981 ; Putnam, 1993, 1996 ; Sandel, 1982 ; Walzer, 1974, 1983). Elle parle de *feeling of sharing*, de *sense of commonality*, de *sense of common good*, de *trust*, de citoyen responsable et de renouveau du civisme. Les mêmes thèmes sont présents dans une abondante littérature francophone parlant d'exclusion et de rupture du lien social sous

l'effet d'une montée de l'individualisme, du chômage, des inégalités sociales ou encore de mouvements communautaires immigrés (Castel, 1995 ; Nasse, 1992 ; Oheix, 1981 ; Paugam, 1991, 1996 ; Petrella, 1996, 1997 ; Xiberras, 1993 ; pour leur analyse, Thomas, 1997).

Un questionnement similaire vise la décomposition de l'autre norme séculaire de lien collectif, l'appartenance nationale que réduiraient les mêmes facteurs et qu'illustreraient la montée de contestations de la part des immigrés, de leurs descendants, de minorités nationales et de populations autochtones, la permanence du racisme et de la xénophobie, l'influence de mouvements fondamentalistes religieux et des extrêmes droites et enfin la formation d'identités et d'institutions transnationales ou supranationales (Featherstone, 1990 ; Featherstone, Lash et Robertson, 1995 ; Basch, Glick-Schiller et Szanton Blanc, 1994 ; Appadurai, 1996 ; Hannerz, 1996 ; Barkan et Sheldon, 1998 ; Skrbis, 1999 ; Vertovec et Cohen 1999).

Selon ces deux lignes de questionnement, on ferait face, à l'heure actuelle, à un affaiblissement, sinon à un effacement, du lien citoyen et du sens d'appartenance nationale fortement intériorisés depuis deux siècles par les populations des sociétés occidentales. Et, depuis le début des années 1990, nombre de programmes et de documents publics visent à donner un sens d'appartenance à la société où l'on vit. La nouvelle loi sur la citoyenneté canadienne déposée en décembre 1998 est une manifestation de cette tendance suivie par la plupart des États occidentaux¹. La réforme proposée vise à lier l'accès à la citoyenneté à une durée de séjour au Canada car, selon les explications de la ministre responsable, Lucienne Robillard, les futurs citoyens « doivent connaître le pays, en partager les valeurs, développer un sens d'appartenance, et vous ne pouvez pas le faire si vous vivez au Royaume-Uni ou en Chine » (Gagnon, 1998 : B3).

Le lien citoyen et l'appartenance nationale peuvent être envisagés de manière fort divergente comme le montrent la littérature universitaire et les déclarations et programmes des gouvernements et des partis politiques. Les personnes peuvent concevoir la citoyenneté comme un droit de participation aux décisions politiques prises dans la société, comme un sens de l'intérêt public, un devoir de solidarité ou d'entraide sociale tel qu'il est incarné par les États providence ou encore, si l'on suit la version actuelle très répandue dans les écrits gouvernementaux, comme l'obligation de responsabilité sociale de chacun. Ils peuvent en-

1. En France, Commission de la « Cohésion sociale et prévention de l'exclusion » (Fragonard, 1993) ; en Grande-Bretagne, Commission on Citizenship (1990) ; Multiculturalisme et Citoyenneté Canada (1992) ; Senate of Canada (1993) ; Senate of Australia (1991) ; OCDE (1997).

core la définir comme un ensemble acquis de droits, de devoirs, d'obligations, de privilèges, comme une participation active aux débats publics et un engagement dans des organisations nationales ou uniquement dans leur milieu de vie immédiat, ou encore comme des comportements dits civiques (refus de la corruption, respect des institutions et lieux publics).

Selon la pensée libérale la plus formaliste, la citoyenneté n'est que la garantie des libertés individuelles et le droit de vote. Pour la pensée libérale réformatrice qui a soutenu les États providence créés après-guerre et les politiques de pluralisme culturel adoptées à partir des années 1970, paraissent tout aussi essentiels le devoir de solidarité sociale de tout citoyen et la prise en considération de la différenciation culturelle de la société civile. Le courant néolibéral affirme au contraire l'entière responsabilité de chacun de sa condition économique et sociale et le caractère essentiellement privé des différences culturelles. Quant au courant républicain, il adhère aux principes du respect des libertés et de la privatisation des particularismes, et parle d'un devoir de voter et de participer à la vie politique. Il veut voir les citoyens développer un sens de la primauté de l'intérêt public sur les préférences et les intérêts personnels, et une allégeance ou, pour le moins, un intérêt pour l'État et ses institutions. Il insiste aussi sur le caractère inaliénable de la souveraineté populaire face aux instances judiciaires et aux groupes de pression et sur la réduction des inégalités sociales, notamment par les programmes de redistribution de l'État providence.

Cependant, la citoyenneté est devenue une notion polymorphe depuis dix ans et on parle aussi de citoyenneté résidentielle et de citoyenneté locale. Par citoyenneté résidentielle, il est entendu l'obligation pour tout État de reconnaître les droits politiques, sociaux et culturels ainsi que le droit au travail de toute personne vivant sur son territoire, sans égard à sa nationalité et à sa détention d'un statut de résident permanent et de plusieurs citoyennetés. Par citoyenneté locale, on fait référence à la reconnaissance par l'État de collectifs de citoyens actifs à l'échelle de leur milieu de vie (quartier principalement) en matière sociale, scolaire, de marché de l'emploi et des loisirs et à l'octroi de moyens pour ces derniers.

La citoyenneté peut encore être rattachée à un État central fort dont les pouvoirs ne peuvent être diminués, ou au contraire à un État qui délègue certaines de ses compétences à des gouvernements régionaux ou locaux.

De manière semblable, il existe plusieurs définitions de la nation et des fondements ou conditions d'une appartenance nationale. Il peut être fait référence à une nation politique, une notion anglaise et fran-

çaise qui renvoie à la notion de peuple souverain, à une nation culturelle, particularisée par des institutions, une histoire, une langue et l'occupation d'un territoire, ou à une nation ethnique limitée à un groupe culturel, linguistique ou religieux. On peut encore n'accorder aucune crédibilité ou légitimité à l'une ou l'autre de ces définitions.

Les débats théoriques actuels sont fort peu loquaces, sinon silencieux, sur une autre forme de lien collectif, le lien à la société civile. Ce lien se construit à partir des jugements que portent les individus sur leurs conditions de vie en dehors de l'univers privé et sur la teneur de leurs rencontres anonymes avec les autres membres de la société. À ce propos, Mendelsohn (1999) met en garde contre la rigidité des conceptions du lien à une société qui ne prennent en compte que les relations à un État et à une nation et confondent, comme la plupart des sondages, attachement à une société, valorisation du statut de citoyen et identification nationale. La vie quotidienne au sein de la société civile, hors du cercle familial et privé, semble pourtant un facteur important de la production et de la nature d'un sens d'appartenance des individus à la société où ils vivent.

À la suite d'une des plus importantes enquêtes quantitatives réalisées sur le sens d'appartenance à une société², G. A. Almond et S. Verba (1963) ont insisté sur le facteur cognitif ou l'importance première de la socialisation et de l'expérience à l'âge adulte, pour s'opposer aux théories qui donnaient trop d'importance à la formation durant l'enfance ou encore à la défense d'intérêts. Par socialisation et expérience à l'âge adulte, ils renvoyaient aux attitudes bienveillantes ou stigmatisantes qu'un individu ou un groupe connaît au sein d'une société ainsi qu'aux hiérarchies sociales et aux notions de liberté, d'égalité et du bien-être de chacun qu'il en déduit. Almond et Verba ont ainsi démontré que la défense d'intérêts et de places, personnels ou catégoriels, n'était pas un facteur premier dans la formation de la conception du lien à une société ; l'interprétation des modalités, négatives ou gratifiantes, de rencontre entre les individus hors de leur milieu familial et privé en constituait plutôt la base. En effet, lors de leurs relations en face-à-face avec d'autres, anonymes, dans la rue, dans le milieu de travail, dans le milieu scolaire des enfants, dans le voisinage, les individus ne cessent de porter des jugements explicites ou implicites sur les conduites de ces autres, d'accorder valeur ou illégitimité à ces conduites, d'évaluer et de juger leur place au sein d'une société et de créer des bases d'entente, de mésentente ou de conflit. Ces jugements concernent les fondements de la relation à autrui mais, s'ils sont rapportés à une collectivité et non simplement à une

2. Enquête quantitative effectuée en 1959 et 1960, auprès de quelque 5 000 personnes vivant dans cinq pays différents (Grande-Bretagne, États-Unis, Allemagne, Mexico et Italie).

expérience interindividuelle, ils composent un horizon de l'idée d'un lien collectif. Ils semblent pouvoir donner forme à une intelligibilité de la vie sociale, à des images des règles gouvernant la vie collective comme à des critères de la place sociale et des appartenances de soi-même et de chacun au sein d'une société. P. Pharo (1985 : 13, 38) a fait une démonstration similaire à propos des relations au sein d'entreprises et parlé de « genèse ordinaire du droit », de « civisme ordinaire » ou encore de « savoir civil des citoyens ».

Vu l'ampleur des débats universitaires sur la citoyenneté et l'appartenance nationale, vu la multiplication et la nature souvent alarmiste des discours des gouvernements des pays rattachés à l'OCDE sur la crise du lien social, on pourrait s'attendre à l'existence de nombreuses études mesurant ce phénomène. Il n'en est rien et nous ne savons guère quelles sont les représentations du lien que les individus développeraient à l'égard de la société particulière où ils vivent. Nous ne savons pas si les individus estiment l'idée d'un tel lien inopérante, creuse, révolue, s'ils l'ignorent³ ou encore s'ils lui opposent la primauté d'appartenances tenant à d'autres référents (mode de vie, nature d'une société civile, sexe, âge, religion, langue, opinion politique, etc.) et se situant à d'autres échelles (transnationale, locale, planétaire, autres). Nous ne savons pas non plus quelle pourrait être la teneur de ce lien et nous ignorons comment les individus non engagés dans la production des discours publics le définissent en leurs propres mots.

Nous disposons essentiellement de sondages qui décrivent les définitions de la qualité de citoyen ou d'appartenance nationale à l'aide d'échelles d'attitudes ou de certains paramètres. Nous donnerons trois exemples significatifs des résultats obtenus.

Au Canada, de très nombreux sondages (entre autres, Berry, Kalin et Taylor, 1977 ; Kalin et Berry, 1982 ; Crête et Zylberberg, 1991 ; Berry et Kalin, 1995 ; Mendelsohn, 1999) donnent des indications sur l'identification des résidents comme Québécois ou Canadiens, mais ils ne précisent pas les référents de ces identifications. Mendelsohn expose, par exemple, comment s'est accrue, entre 1970 et 1998, une identification au Québec par les résidents de la province alors que se sont maintenus un attachement et une identification au Canada.

N. Mayer (1997) donne un tableau plus précis à la suite d'une analyse des sondages évaluant le sentiment national en France des années 1960 jusqu'au milieu des années 1990. Elle montre comment, d'un attachement à des paramètres tels que la souveraineté nationale, l'héri-

3. Selon un sondage réalisé à la fin des années 1980 en Grande-Bretagne (Commission on Citizenship, 1990), les jeunes avaient une très vague idée de ce que signifiait la citoyenneté et ne savaient quels termes lui associer.

tage colonial, l'anticommunisme et la solidarité européenne, ce sentiment est actuellement nourri par la peur d'une marginalisation sociale que mettent en évidence d'autres paramètres fortement investis tels qu'une trop forte présence d'immigrés, la nécessité d'une amélioration de la condition des salariés et une fierté d'être Français plus qu'Européen. L'analyse de Mayer permet de savoir quelles catégories sociales sont actuellement porteuses d'un fort sentiment national et quelles sont leurs positions politiques sur l'échiquier gauche/droite français. Dans le cas des États-Unis, M. A. Glendon (1991) a comparé les résultats de sondages effectués durant les années 1940-1980 à propos de la conception de la citoyenneté. Elle conclut que les jeunes Américains ont un intérêt nettement moindre que les générations précédentes pour leur statut de citoyens, qu'ils exercent rarement leur droit de vote et montrent peu d'esprit critique en matière de conduite des affaires politiques. Mais cette étude ne donne aucune précision sur la signification et la définition du lien citoyen que développent les jeunes gens.

Quant aux études qualitatives réalisées à partir d'entretiens et montrant comment des individus définissent leur appartenance nationale ou leur qualité de citoyen, elles sont rares et ont souvent été réalisées il y a quinze ans ou plus (Michelat et Thomas, 1966 ; Bellah *et al.*, 1985). Cependant, trois études ont récemment abordé ces sujets. S. Duchesne (1997) a interrogé une quarantaine de personnes à propos de leur définition du fait d'être Français et, au Québec, M. Labelle *et al.* (1993) ont montré comment des dirigeants d'associations ethniques de la région de Montréal concevaient leurs qualités de Québécois et de Canadiens. R. E. Howard (1998) a fait de même dans le cas de dirigeants d'associations de Hamilton (Ontario).

Vu cette connaissance réduite de la conception « populaire » des liens qui uniraient les membres d'une société et le débat actuel sur ce sujet, il a semblé pertinent de mener une recherche qualitative afin de documenter dans le cas précis d'une collectivité territoriale et étatisée, le Québec, les représentations de ces liens. Le premier objectif d'une telle recherche, était de donner la parole à des « citoyens ordinaires » afin de cerner leur forme d'appartenance au Québec et au Canada ou leur éventuelle indifférence, aliénation ou hostilité à l'égard de l'une de ces deux entités ou de ces deux entités. Le second objectif était la construction d'une typologie de ces formes d'appartenance et le troisième la connaissance des liens d'immigrés au Québec.

Les entretiens réalisés lors de l'enquête ont porté sur la définition des deux référents toujours avancés pour parler de lien collectif au sein d'une société actuelle : la citoyenneté et la nation et leurs aspects corollaires concernant, par exemple, la définition des termes peuple et nation, et la nature et la vocation des États canadien et québécois (système

fédéral, programmes sociaux, chartes des droits et libertés, droits des minorités, politiques de pluralisme culturel et contre la discrimination, politique linguistique, participation à la mondialisation économique, rapports avec les États-Unis, stature internationale. Voir la méthodologie, en annexe). Les entretiens ont aussi porté sur le troisième référent du lien collectif à notre sens, la société civile qui implique de s'intéresser aux appréciations des personnes au sujet de la qualité de vie dans leur zone de résidence et de leurs expériences, positives ou négatives, lors de leurs rencontres anonymes avec d'autres personnes. Enfin, les entretiens ont laissé place à toute possible contestation, critique ou déni de ces trois formes de lien collectif et à la présentation d'autres formes.

L'enquête a été réalisée en 1995 auprès de 84 résidents montréalais. Une enquête sur représentation de personnes immigrées a été décidée en raison des multiples débats, au Québec ou ailleurs, qui questionnent leur attachement faible ou ambivalent à leur société d'établissement, leur appartenance à des communautés ou des diasporas ou encore leur inclusion dans des réseaux transnationaux. Les immigrés sont, en effet, devenus des figures emblématiques de la perte des liens, citoyen et national, regrettée.

Une hypothèse a conduit la constitution de l'échantillon : la perception et l'expérience d'un lien à une société actuelle dépendent de facteurs tels que le niveau de scolarité, le sexe, l'âge, le phénotype, l'orientation culturelle et religieuse, le régime politique du pays de socialisation, la langue d'usage et la durée de séjour dans le cas d'immigrés. Vu la taille de l'échantillon imposée par des contraintes financières, les différences éventuellement dues à l'âge, à la socialisation politique et à la période de séjour ont été neutralisées par la sélection de personnes de 40 ans, ayant vécu uniquement dans leur pays de naissance et, dans le cas des immigrés, ceux qui sont arrivés au Québec entre 1984 et 1987. Ont été interrogés des natifs du Québec d'ascendance canadienne-française et des émigrés de six pays (France, Haïti, Inde, Maroc, Salvador, Viêt-nam) choisis en fonction des critères suivants : système politique, histoire de liens avec des puissances anglophones ou francophones (France, États-Unis et Royaume-Uni), appartenance raciale de la population, traditions religieuses (voir la méthodologie, en annexe).

Le corpus obtenu à la suite des entretiens fut volumineux (4 000 pages). Les définitions et les positions des personnes interrogées furent classées selon leur rapport à chacun des trois liens collectifs envisagés (État, nation, société civile), compilées en des dossiers individuels et analysées en fonction de l'affirmation ou non d'une appartenance québécoise et de la similitude de leurs conceptions de l'État, de la nation et des relations au sein de la société civile.

Les répondants se sont montrés presque unanimes à vanter les qualités de la vie au sein de la société civile montréalaise et, pour la plupart des immigrés, ces qualités constituent le lien premier qu'ils ont développé avec la société québécoise. En dépit de cette quasi-unanimité, nous présentons les commentaires des répondants en la matière selon les positions qu'ils ont adoptées sur les questions de la citoyenneté et de l'appartenance nationale au Québec. Quelques différences d'appréciation pourraient intéresser certains lecteurs.

En ce qui concerne la citoyenneté et l'appartenance nationale au Québec et au Canada, de profonds clivages sont apparus entre les répondants. Trois conceptions principales de la citoyenneté ont pu être reconstituées ; on pourrait les dénommer républicaine, libérale réformatrice et libérale formelle. Quelques personnes interrogées échappent néanmoins à cette classification, elles n'adhèrent nullement au principe universaliste définissant la citoyenneté et veulent établir un État ethnique. Il est aussi à noter qu'aucun des répondants n'a mentionné les formes de citoyenneté dites résidentielle ou locale⁴.

Par ailleurs, trois conceptions de la nation ont été avancées par les répondants : nation politique dans son acception républicaine, c'est-à-dire peuple souverain rassemblant les individus désireux de rompre une tutelle politique qui hypothèque la réduction des inégalités sociales ; nation ethnique ou groupe des descendants des premiers défricheurs blancs du territoire provincial ; nation culturelle ou ensemble des locuteurs et défenseurs d'une langue et d'une culture historique communes.

Nous présenterons maintenant les résultats de la recherche en exposant les positions des répondants que nous estimons proches de la pensée politique républicaine et qui se révèlent des souverainistes convaincus. Nous poursuivrons en résumant les thèses nativistes de quelques personnes défendant un État québécois ethnique, puis nous nous attacherons aux opinions des partisans du libéralisme dit réformatrice, favorables à un fédéralisme asymétrique et défenseurs de la thèse des deux peuples fondateurs. Nous décrirons à leur suite les tenants du libéralisme formel et d'un État canadien fort qui devrait ne concéder aucun de ses pouvoirs et de ses attributs, ni reconnaître quelque nation culturelle, québécoise ou autre. Nous terminerons par la présentation des répondants qui refusent toute appartenance au Québec et parfois aussi au Canada. Certains se considèrent essentiellement et uniquement des citoyens canadiens et des membres de la société canadienne ; d'autres, point aussi hostiles au Québec, demeurent fidèles à l'État, à la nation ou

4. Contrairement aux résultats d'une enquête menée par Denise Helly et Isabelle Léonetti à Montréal et en banlieue parisienne auprès de natifs et d'immigrés âgés de 18 à 22 ans.

à la société de leur pays d'origine ; d'autres, enfin, estiment, à la suite d'expériences sociales stigmatisantes, n'être en rien liés au Québec, au Canada et à leur pays d'origine.